

**Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 13 janvier 2015 à 19h30 à la salle du conseil située au 300 Principale Ouest, Saint-Joseph de Kamouraska.**

**Sont présents :** MM. Tony Charest, MAIRE  
Yves Lapointe, CONSEILLER  
Germain Dupuis, CONSEILLER  
Francis Boucher, CONSEILLER  
Alexis Morin-Turgeon, CONSEILLER  
Roland Leroux, CONSEILLER  
Mme Marie-Ève Paradis, CONSEILLÈRE

Tous les membres présents forment le quorum.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h30 par M. Tony Charest, maire, Nathalie Blais, directrice-générale, rédige le procès-verbal.

**01-01-2015**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Alexis Morin-Turgeon et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté en laissant ouvert autres sujets.

**02-01-2015**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 2 ET 17 DÉCEMBRE 2014**

Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu à l'unanimité des membres que les procès-verbaux du 2 et 17 décembre 2014 soit adoptés tel que déposés.

**RAPPORT DU MAIRE**

M. le maire a déposé un rapport pour le mois de décembre 2014

**03-01-2015**

**DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu à l'unanimité que le conseil municipal confirme le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil en date du 13 janvier 2015.

- Selon l'article 513.2 de la LERM, le trésorier de la municipalité doit déposer la liste des personnes physiques ayant versées un ou plusieurs dons dont le total est de 100\$ ou plus, suite à l'élection du novembre 2014, il n'y a eu aucune personne à inscrire sur la liste.

**04-01-2015**

**AUGMENTATION SALARIALE DE 2 % CORRESPONDANT À LA HAUSSE DU NIVEAU GÉNÉRAL DES PRIX À LA CONSOMMATION POUR 2015**

**CONSIDÉRANT QUE** le niveau général des prix à la consommation est de 2% en novembre 2014 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par par M. Alexis Morin-Turgeon et résolu à l'unanimité que les salaires des employés municipaux et les indemnités des élus soit indexés également de 2%.

**05-01-2015**

**AUGMENTATION DES HEURES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu à l'unanimité que les heures de la directrice générale soit augmentées de 28 à 32 heures par semaine à compter de janvier 2015.

06-01-2015

**DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS  
POUR LE CHEMIN À DOUBLE VOCATION / ROUTE DE PICARD**

**ATTENDU QUE** la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement ;

**ATTENDU QUE** les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés ;

**ATTENDU QUE** le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes locales 1 ou 2 à compenser ;

**ATTENDU QUE** la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans les cas d'une nouvelle demande de compensation ;

**ATTENDU QUE** l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année en cours.

<b>Nom des chemins sollicités</b>	<b>Longueur à compenser (km)</b>	<b>Ressource transportée</b>	<b>Nombre de Voyages</b>
Route de Picard	6.4	Bois brut	40
Rang 5 Ouest	1.06	Copeau	131
Route de Picard	1.89	Bois brut	159

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska demande au Ministère des Transports une compensation pour l'entretien des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 9.51 kms.

07-01-2015

**DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME  
D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL  
(PAARRM)**

Il est proposé par M. Roland Leroux et résolu unanimement que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska demande au Député provincial M. Norbert Morin, une aide financière dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) afin d'améliorer certaines routes de la municipalité.

La demande portera cette année sur les priorités suivantes : ponceaux du Rang 6, le drainage des égouts pluviaux dans les rues principales et la Route de l'église, les travaux d'amélioration des abords de chaussée de la Route de Picard ainsi que l'installation de glissières de sécurité aux abords de plusieurs chemins municipaux.

08-01-2015

**ADOPTION ET AUTORISATION DE SIGNATURES DU PROTOCOLE  
D'ENTENTE POUR L'OCCUPATION D'UN LOCAL POUR LA  
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE**

Il est proposé par Mme Marie-Ève Paradis et résolu unanimement que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska accepte le projet de protocole d'entente rédigé par la commission scolaire de Kamouraska –Rivière-du-Loup concernant les modalités de fonctionnement de la bibliothèque municipale – scolaire à l'école Saint-Louis de Saint-Joseph. Ce protocole remplacera celui adopté le 6 avril

09-01-2015

**PAIEMENT À LA FABRIQUE POUR LE DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DE L'ÉGLISE ET PUBLICITÉ DANS LE FEUILLET PAROISSIAL POUR 2015**

**ATTENDU QUE** le stationnement de l'église est utilisé par l'ensemble des contribuables pendant l'année,

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le paiement de 500\$ pour le déneigement du stationnement de l'Église de Saint-Joseph. Le conseil autorise aussi le paiement de 40\$ pour une publicité dans le feuillet paroissial.

10-01-2015

**NOMINATION DE L'AGENT DÉSIGNÉ DE LA PLANIFICATION DES MESURES D'URGENCE POUR LA MUNICIPALITÉ**

**ATTENDU QUE** le Canadien National, le 20 novembre 2013 et le ministre fédéral des Transports ont fait émettre des ordres préventifs (Ordonnance) exigeant que toute compagnie canadienne de chemin de fer de classe 1, tel que le CN, qui transporte des marchandises dangereuses doive fournir à l'agent désigné les données globales annuelles sur la nature et le volume des marchandises dangereuses que la compagnie transportent par véhicule ferroviaire à travers la municipalité ;

Il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal nomme Robin Laplante, directeur de la Régie incendie Kam-Est incluant les trois municipalités du Kamouraska (St-Alexandre-St-André et St-Joseph pour agir comme agent désigné de la planification des mesures d'urgence de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska.

11-01-2015

**APPUI À MME MÉLANIE BOUCHARD POUR SA DEMANDE D'ALIÉNATION ET LOTISSEMENT DU LOT P-804 À LA CPTAQ**

**ATTENDU QU'** en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska doit donner un avis relativement à une demande d'aliénation et lotissement du lot P-804 du cadastre de paroisse de Saint-Alexandre laquelle est adressée par Mme Mélanie Bouchard ;

**ATTENDU QU'** en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les documents mentionnés précédemment ;

**ATTENDU QUE** l'autorisation de la présente demande permettrait à la demanderesse de démarrer sa petite entreprise agricole, celle-ci étant déjà propriétaire d'un emplacement résidentiel contigu à l'emplacement visé ;

**ATTENDU QUE** cette autorisation n'aura pas d'effet sur les activités agricoles existantes puisque le but de la présente demande est de remembrer l'immeuble en le ramenant à sa superficie initiale de 10 261,9 mètres carrés ;

**ATTENDU QUE** la requérante, par cette acquisition, pourra construire un bâtiment agricole pour y installer une ferme caprine composée d'environ 60 chèvres ;

**ATTENDU QU'** il n'y a aucune possibilité d'effets négatifs en regard des lois et règlement relatifs à l'environnement et tout

particulièrement à l'égard des établissements de production animale parce que l'activité demeurera agricole ;

**ATTENDU QUE** le projet respecte la réglementation de zonage de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS BOUCHER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

**QUE la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska:**

1. Appuie la demanderesse dans sa démarche visant à obtenir de la Commission l'autorisation d'aliéner le lot P-804 du cadastre officiel de paroisse Saint-Alexandre ;

2. Recommande à la Commission de faire droit à la présente.

12-01-2015

### **CONVERSION À GONET / MATRICE GRAPHIQUE**

Suite à la recommandation de la MRC et afin d'obtenir régulièrement des mises à jour pour la matrice graphique de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska ;

Il est proposé par M. Alexis Morin-Turgeon et résolu que la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise l'installation du service de diffusion GOnet en 2015.

L'installation comprend :

- GOnet–version intranet pour les employés et la version internet au grand public pour une somme de 600,00\$ plus la formation 500 \$ (à diviser par le nombre de municipalités participantes),
- La mise à jour annuelle de 900,00\$ plus 75 \$ par mise à jour de la MRC faite pour la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska (environ 3 par année).
- Les frais de transport, d'hébergement et de substance sont en sus.

13-01-2015

### **COTISATION ET ABONNEMENT 2015**

Il est proposé par Mme Marie-Ève Paradis et résolu que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise le paiement des cotisations et abonnements 2015 suivants : ADMQ, APHK, PG solutions, Ultima, Électronique Mercier (téléavertisseur) pour un montant total de 13 513.55 \$.

14-01-2015

### **APPUI AU PROJET DE COMMUNICATION ET DE TOURISME DE LA CORPORATION DE PROMOTION DE LA MRC DE KAMOURASKA**

**ATTENDU QUE** la MRC de Kamouraska s'applique actuellement à créer une Corporation de promotion du territoire qui regroupera les volets du tourisme, des communications régionales, du Parc régional du Haut-Pays de Kamouraska ainsi qu'un service de gestion de projets;

**ATTENDU QU'** il importe de mieux arrimer l'image et les outils de communication locaux et régionaux dans le but d'améliorer le rayonnement du Kamouraska;

**ATTENDU QUE** les réalités spécifiques à chaque municipalité font en sorte que chaque municipalité peut avoir des besoins qui lui sont propres en matière de communication et tourisme;

**ATTENDU QUE** la MRC de Kamouraska compte déposer un projet au Pacte rural qui permettra aux municipalités partenaires de profiter des services de la Corporation selon leurs besoins

spécifiques en matière de communication et de tourisme;

**ATTENDU QUE** ce projet représente une opportunité permettant aux municipalités participantes de bénéficier d'une banque de 56 heures de service équivalant à une valeur de 3580 \$ (56 heures au tarif de 55 \$/heure);

**ATTENDU QUE** selon la formule proposée, les municipalités participantes pourront utiliser les heures de service sur une période d'un an et bénéficieront d'une visibilité dans le guide de séjour d'une valeur de 500 \$ pour la saison touristique 2015;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Mme Marie-Ève Paradis et résolu à l'unanimité

**QUE** la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska souhaite être partenaire du projet de communication et de tourisme de la Corporation de promotion de la MRC de Kamouraska dans le cadre du Pacte rural. De la sorte, la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska retiendra les services de la Corporation au cours de la prochaine année selon les besoins qu'elle déterminera et s'engage donc à verser un montant de 1388 \$ à la Corporation de promotion de la MRC de Kamouraska dans le cadre de ce projet.

15-01-2015

**SAC POUR LE PLASTIQUE AGRICOLE**

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la remise de dix (10) sacs pour les plastiques agricoles à chaque producteur de la municipalité, intéressé, pour ainsi augmenter l'intérêt pour la récupération.

16-01-2015

**MANDAT À CHEMIN ST-RÉMI / DEMANDE D'ACCRÉDITATION AUPRÈS DE L'ITQ (INSTITUT TOURISTIQUE DU QUÉBEC)**

**CONSIDÉRANT** le nombre de municipalités concernées par le projet du CHEMIN ST-RÉMI;

**CONSIDÉRANT** toutes les demandes d'accréditation adressées à l'ITQ ;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par M. Marie-Ève Paradis et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska mandate le CHEMIN DE SAINT-RÉMI afin de faire la demande d'accréditation à l'ITQ (l'Association de l'Industrie Touristique du Québec) au nom de la Municipalité.

17-01-2015

**FACTURE DE MALLETTTE / REDDITION DE COMPTES POUR LE PROGRAMME TECQ**

**CONSIDÉRANT** la reddition de compte de la taxe d'accises obligatoire à la fin du programme TECQ 2009-2013 ;

**CONSIDÉRANT QUE** Mallette de Saint-Pascal a un contrat annuel pour trois ans avec la municipalité pour l'Audit et la reddition de compte du ministère des Transports ;

**CONSIDÉRANT QU'**une vérification du montant de la facture a été faite avec le responsable du bureau à Saint-Pascal, M. Gilles Lebel ;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par M. Alexis Morin-Turgeon et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le paiement de la facture au montant de 1 375.\$ plus taxes.

**18-01-2015**

**ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par M. Alexis Morin-Turgeon et résolu à l'unanimité que les salaires du mois de décembre (incluant les DAS de la période) au montant de 8 098,53 \$, que les comptes à payer totalisant un montant de 24 006,82\$ ainsi que les paiements de 2015 au montant total de 46 581,52\$ soient acceptés.

**19-01-2015**

**RENCONTRE PHOTOGRAPHIQUE DU KAMOURASKA/ÉDITION 2015**

Il est proposé par M. Alexis Morin-Turgeon et résolu à l'unanimité que le conseil accepte de participer à la rencontre photographique pour l'année 2015 au montant de 600\$.

**20-01-2015**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé sur proposition de M. Tony Charest, maire, la séance est levée à 21h50.

---

**Tony Charest, maire**

---

**Nathalie Blais, directrice-générale**